

Département
Haute-Loire

Arrondissement
Le Puy-en-Velay

Commune
MOUDEYRES

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
18 DECEMBRE 2023 A 20H30**

Effectif légal du conseil municipal : 10

Nombre de conseillers présents : 6

Date de convocation : 13.12.2023

Secrétaire de séance : CHANAL Fabrice

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2023
2. Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
3. Subvention au budget annexe Chaumière des Saveurs

QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	CELLE Éric		GIROUD Florence
	CHANAL Fabrice		PERBET Yoann
	DESCAMPS Véronique		
	GENTES Laurent		

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DALENS Gérard, GRAIL Jérôme, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 23 novembre 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023.

2. Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat fixé par la collectivité (ou l'établissement)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 € (dans la limite de 800 €)

3. Subvention au budget annexe Chaumière des Saveurs

Vu la prévision de l'exécution budgétaire 2023 du budget annexe Chaumière des Saveurs, il apparaît nécessaire de verser une subvention d'équilibre du budget principal 2023 vers le budget annexe 2023 d'un montant de 26 327.86 €. Cette subvention doit avoir un caractère exceptionnel.

M. le Maire rappelle que les crédits nécessaires à cette subvention ont été inscrits dans le budget primitif voté par le Conseil Municipal en avril 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide le versement, à titre exceptionnel, d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Chaumière des Saveurs d'un montant de 26 327.86 €.

Questions diverses

- Chemin forestier de l'Aubépin : le projet est toujours dans la phase de recueil de l'accord des différents propriétaires concernés.
- Gîte mairie : les travaux sont en cours.
- Local technique : l'avis de l'ABF va être demandé sur un éventuel projet de construction de local technique à l'arrière de la Chaumière Gourmande. Ce local pourrait servir de stockage à la commune afin de libérer le garage de l'école et servir également au bar/restaurant.
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : en 2024, cette agence de l'eau subventionne des projets autour de la sobriété des usages pour réduire la dépendance en eau. Dans ce cadre, la commune va déposer un dossier portant sur l'achat et la pose de cuves à récupération d'eau pour la collectivité et les particuliers intéressés.
- Cimetière : le système de drainage de l'eau au niveau du cimetière doit être vérifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire
Laurent GENTES



Le secrétaire de séance

